

Règlement « Rogaine des Ruthènes » le samedi 22 mars 2025 »

· **Article 1 : Organisation :** Raid Aventure Aveyron, affiliée à la Fédération Française de Course d'Orientation, organise l'épreuve « Rogaine des Ruthènes 2025 ».

· **Article 2 : Épreuves :**

Présentation de l'épreuve : Seul ou par équipe de 2 à 5, les coureurs évoluent en milieu urbain et naturel, selon 3 formats de course : 2h/4h et 6h uniquement à pied. Les coureurs doivent pointer le plus de balises possibles tout en respectant la durée de l'épreuve. Chaque balise a une valeur en nombre de point indiqué par le nombre de dizaine. Les coureurs ne respectant pas la durée du parcours se verront retirer 1 point par minute de retard. Les concurrents évolueront sur une carte IGN améliorée et IOF.

· **Article 3 : Chronométrage :**

3.1 : Logistique : Le chronométrage sera fait avec le système Sportident. Les coureurs doivent posséder une puce pouvant mémoriser jusqu'à 100 postes. (Le location de la puce tarifée 1^E/ équipe avec une caution de 50 euros ou pièce d'identité)

3.2 : Fermeture des circuits : les circuits seront fermés le jour de la course à 16h30. Tous les participants devront être revenus à l'accueil à 16h00 sous peine d'une pénalité d'un point par minute de dépassement entamée.

3.3 Abandon : Tout concurrent ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation le jour de la course avant 16h30.

· **Article 4 : Matériel**

Matériel non fourni par l'organisation :

4.1 : Matériel obligatoire :

- 1 réserve d'eau,
- des vivres de courses en fonction du format de course,
- 1 boussole,
- 1 sifflet par personne,
- 1 téléphone portable par équipe.

Matériel fournit par l'organisation :

- Une puce par équipe sera fournie par l'organisation aux coureurs ne possédant pas de puce. La puce sera remise en échange d'une caution (chèque de 50€ ou pièce d'identité). En cas de perte, le coureur s'engage à rembourser le prix de la puce soit environ 50 euros.
- Une cartes A3 recto verso par personne, en papier indéchirable (si inscription avant le 19/03).

Matériel interdit : GPS, tout système de locomotion autre que des chaussures (roller, trottinette, vélo, ...).

4.2 : Responsabilité : Chaque concurrent est responsable de son propre matériel, l'organisation n'assume aucune responsabilité, en cas de perte, casse ou vol du matériel des coureurs engagés.

Article 5 : Participation :

5.1 : Conditions :

Les parcours sont ouverts à toutes personnes.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un concurrent majeur qui s'engage à rester avec lui tout au long de l'épreuve.

Les équipes sont composées de 2,3, 4 ou 5 participants.

Pour les équipes : (autorisation parentale pour les mineurs)

- format 6h : + de 16 ans ou + de 14 ans avec 1 adulte
- format 4h + de 14 ans ou + de 10 ans avec 1 adulte
- format 2h + de 12 ans ou + de 6 ans avec 1 adulte

Pour les solos :

- format 6h : adultes uniquement
- format 4h à partir de 16 ans (avec autorisation parentale)
- format 2h à partir de 14 ans (avec autorisation parentale)

5.2 : Justificatifs obligatoires :

- Les participants devront être licenciés à la Fédération française de Course d'Orientation.
- Les participants non licenciés devront prendre un pass'o (licence FFCO journée de 3^E) et attester lors de leur inscription être apte à la pratique de la course d'orientation en compétition ou avoir rempli l'attestation du questionnaire de santé (majeur/mineur).
- **Tous les participants mineurs devront en plus remplir une autorisation parentale, du représentant légal ou du tuteur.**

5.3 : Tarifs (quel que soit le format de course choisi) :

	Base	Pass'o	Puce (1/équipe)	TOTAL
Adultes	10	+3	+1	14
Jeunes 12-18 ans	6	+3	+1	10
Enfants – de 12 ans accompagnés	5	+3		8
Enfants supplémentaires	3	+3		6

Soit :

- Licenciés avec puce :
 - Equipe de 2 adultes : 20^E
 - Equipe de 2 enfants + de 12 ans : 12^E
- Non licenciés, sans puce :
 - Equipe de 2/3/4/5 adultes : 27/40/53/66^E
 - Equipe de 2/3/4 jeunes de +12ans : 19/28/37^E
 - Famille : 1 adulte + 1/2/3 enfants : 20/25/30^E
 - Famille : 2 adultes + 1/2/3 enfants : 30/35/40^E

Article 5.4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront par internet sur le site engage.Com.

Majoration de tarif à partir du dimanche 16 mars minuit de +5E.

La limite des inscriptions est fixée au **mercredi 19 mars 23h**. (Inscription par internet)

Au-delà de cette date, l'inscription pourra être validée sur place sous réserve de disponibilité de carte avec majoration de tarif de 2E

· Article 6 : Horaires :

L'accueil se fera du kiosque du jardin à Rodez, le samedi 22 mars 2025, à partir de 9h. Les concurrents se verront remettre une enveloppe comprenant : le ticket boisson et la puce.

Format 6h départ à 10h, format 4h départ à 12h, format 2h départ à 14h.

Le Briefing se fera un quart d'heure avant l'horaire de départ de chaque course.

Les cartes seront données 5 mn avant le départ dans une zone fermée. L'ouverture des cartes et la sortie de la zone fermée auront lieu à l'heure précise de départ (selon le format).

· Article 7 : Sécurité :

7.1 Respect du code de la route : **Les routes et chemins étant ouverts à la circulation, les coureurs doivent respecter le code de la route. (passage piéton en ville sous peine de disqualification de l'équipe). Des passages obligatoires pour traverser certaines voies sont indiqués sur la carte et doivent être respectés.**

7.2 Zones dangereuses : Certaines zones de la carte peuvent être jugées dangereuses par l'organisation, elles seront représentées sur la carte par des falaises et/ou un quadrillage violine. Ceci ne présage pas d'une indication exhaustive de toutes les zones dangereuses. Comme d'habitude dans la pratique de la course d'orientation les participants sont invités à adapter leurs parcours et vitesse de progression aux caractéristiques du terrain et à leur condition physique.

7.3 **Zones interdites** : Les zones interdites sont représentées par des hachures violines. **Tout coureur s'engageant sur une zone interdite sera immédiatement mis hors course !**

Les voies ferrées et certaines routes (marquées de croix) sont également interdites (ne pas longer, ne pas traverser). Il est également interdit de traverser la rivière Aveyron même à gué, il faut emprunter obligatoirement les ponts et passerelles indiqués sur la carte.

7.4 : Les équipiers d'une même équipe doivent rester ensemble et rester à vue les uns des autres tout au long de l'épreuve. **Tout équipier étant séparé de son équipe entraînera la disqualification de l'équipe entière.**

· Article 8 : Règles de bonne conduite : vous évoluez sur des parcelles privées. Il est interdit de traverser les champs cultivés et de laisser ouvert les barrières des parcelles que vous avez trouvé fermées. Vous avez obligation de ne pas dégrader les clôtures ou tout autre aménagement et de respecter l'environnement.

· Article 9 : Droits d'image et loi informatique et libertés : Dans le cadre de la promotion de l'épreuve, l'organisation pourra utiliser des images prises durant l'épreuve sur son site internet et sur les réseaux sociaux. Les participants acceptent l'utilisation de ces photos dans les conditions décrites dans cet article. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.**
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.**
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.**
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner, et en conséquence, décharger l'organisation de toute responsabilité médicale.**